



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 1^{er} juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Professionnels de l'immobilier

er
à compter du 1^{er} juillet 2015
Délivrance des cartes professionnelles
par les Chambres de Commerce et d'Industrie

La loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), confie aux chambres de commerce et d'industrie territoriales (CCI), la délivrance des cartes des professionnels de l'immobilier, agents immobiliers, syndics et gestionnaires de biens, actuellement délivrées par les préfetures.

er
À compter du 1^{er} juillet prochain, les demandes devront être adressées à :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et Bas-Rhin
CCI FORMALITES – Cartes d'agent immobilier

10 Place Gutenberg,
BP 70012
67081 STRASBOURG CEDEX

agentimmobilier@strasbourg.cci.fr

Pour toute information sur les conditions et modalités d'instruction et de délivrance de ces cartes, les professionnels pourront consulter les sites Internet de la Préfecture et de la Chambre de Commerce et d'Industrie :

<http://www.bas-rhin.gouv.fr/>
<http://www.strasbourg.cci.fr/>
(pages en cours de construction)

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>